

N°33 – 18^e année

Décembre 2024

ISSN-P : 1993-3134

ISSN-L : 3007-4185

À H Ñ H Ñ



REVUE DE GEOGRAPHIE DU LARDYMES

**Laboratoire de Recherche sur la Dynamique
des Milieux et des Sociétés**

Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société

UNIVERSITE DE LOME – TOGO

<https://ahoho.net/>

<https://www.sjifactor.com/passport.php?id=23818>

À H Ñ H Ñ

REVUE DE GEOGRAPHIE DU LARDYMES

BASE D'INDEXATION



TOGETHER WE REACH THE GOAL

SJIF Impact Factor

SJIF 2024 : 3.341

<https://www.sjifactor.com/passport.php?id=23818>

ISSN-P : 1993-3134

ISSN-L : 3007-4185

URL : <https://ahoho.net/>

Country : 🇲🇵 Togo

BASES DE RÉFÉRENCEMENT



Àhṣhṣ

Àhṣhṣ : que signifie ce vocable et pourquoi l'avoir choisi pour désigner une revue scientifique ?

Le mot ahṣhṣ prononcé àhṣhṣ, à ne pas confondre avec ahṣhlō, désigne en éwé le cerveau, au propre et au figuré, et aussi la cervelle. Il appartient au champ analogique de súsú "pensée", "idée" ; anyásā "intelligence" "connaissance". Anyásā désigne également la bronche du poisson.

Dans les textes bibliques, anyásā est mis en rapport synonymique avec núnya "savoir".

Mais pour exprimer le savoir scientifique, et la pensée profonde profane, on utiliserait Àhṣhṣ. Voilà pourquoi le vocable a été retenu pour nommer cette Revue de Géographie que le *Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMES)* du Département de Géographie se propose de faire paraître annuellement.

La naissance de cette revue scientifique s'explique par le besoin pressant de pallier le déficit d'organes de publication spécialisés en géographie dans les universités francophones de l'Afrique subsaharienne.

Aujourd'hui, nous vivons dans un monde de concurrence et d'évaluation et le milieu de la recherche scientifique n'est pas épargné par ce phénomène : certains pays africains à l'instar des pays développés, évaluent la qualité de leurs universités et organismes de recherche, ainsi que leurs chercheurs et enseignants universitaires sur la base de résultats mesurables et prennent des décisions budgétaires en conséquence. Les publications scientifiques sont l'un de ces résultats mesurables.

La publication des résultats de la recherche (ou la transmission de l'information ou du savoir est la pierre angulaire du développement de la culture technologique de l'humanité depuis des millénaires : depuis les peintures rupestres d'animaux (destinées peut-être à la formation des futurs chasseurs ou à honorer un projet de chasse) en passant par les hiéroglyphes des Egyptiens jusqu'aux dessins et écrits de Léonard de Vinci (les premiers rapports techniques). L'apparition de techniques d'impression bon marché a induit une croissance explosive des publications, et une certaine évaluation de la qualité était devenue nécessaire. Les sociétés savantes ont commencé à critiquer les publications, qui étaient souvent sous forme manuscrite et lues en public ; ce procédé est la version ancestrale de l'évaluation que nous pratiquons de nos jours. Aujourd'hui, une publication électronique multimédia accessible par un hyperlien, comportant un code exécutable et des données associées, peut être évaluée par toute personne au moyen d'un commentaire en ligne.

Le fait d'extérioriser les concepts de l'esprit des chercheurs et enseignants universitaires, de les consigner par écrit (avec les résultats et observations qui y sont associés), permet une conservation posthume des travaux de ceux-ci et rend leurs résultats reproductibles et diffusables. Certains estiment que cette « conservation externe de la mémoire » est le signe distinctif de l'humanité.

C'est précisément pour parvenir à cette vision holistique de la recherche (et non seulement de ses résultats, dont les plus évidents sont les publications, mais aussi de son contexte), que nous éditons depuis 2007 la revue Ahṣhṣ afin que chaque géographe trouve désormais un espace pour diffuser les résultats de ses travaux de recherche et puisse se faire évaluer pour son inscription sur les différentes listes d'aptitudes des grades académiques de son université.

Puisse sa parution être transmise au sein des enseignants et chercheurs du LARDYMES de génération en génération.

Professeur Koffi A. AKIBODE

À H Ñ H Ñ

Revue de Géographie du LARDYMES

publiée par le *Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMES)* du Département de Géographie, Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société, Université de Lomé.

Directeur :

Tchégnon ABOTCHI, Professeur Titulaire, Université de Lomé

Secrétariat de rédaction :

- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé
- **Martin Dossou GBENOUGA**, Professeur Titulaire, Université de Lomé
- **Délali Komivi AVEGNON**, Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé, Togo

Secrétariat administratif :

- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé
- **Koku-Azonko FIAGAN**, Maître de Conférences, Université de Lomé

Comité scientifique :

- **Jérôme ALOKO-N'GUESSAN**, Directeur de Recherche, Institut de Géographie Tropicale, Université de Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Maurice Bonaventure MENGHO**, Professeur Honoraire, Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo
- **Benoît N'BESSA**, Professeur Honoraire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Yolande OFOUEME-BERTON**, Professeure Titulaire, Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo
- **Oumar DIOP**, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger, Saint-Louis, Sénégal
- **Odile Viliho DOSSOU GUEDEGBE**, Professeure Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Henri MONTCHO**, Professeur Titulaire, Université Zinder, Niger
- **Nébié OUSMANE**, Professeur Titulaire, Université à l'Université Ouaga I Pr Joseph Ki Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso
- **Céline Yolande KOFFIE-BIKPO**, Professeure Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Paul Kouassi ANOH**, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Arsène DJAKO**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Tchégnon ABOTCHI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Joseph Pierre ASSI-KAUDJHIS**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Placide F. G. A. CLEDJO**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo

- **Follygan HETCHELI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Kossiwa ZINSOU-KLASSOU**, Professeure Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Padabô KADOUZA**, Professeur Titulaire, Université de Kara, Togo
- **Moussa GIBIGAYE**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Toussaint VIGNINOU**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Selom Komi KLASSOU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Bernard FANGNON**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Tchaa BOUKPESSI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Adrien DOSSOU-YOVO**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Pessièzoum ADJOUSI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Fidèle Marcellin ALLOGHO-NKOGHE**, Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure de de Libreville, Gabon
- **Konan KOUASSI**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Délali Komivi AVEGNON**, Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé, Togo

Comité de lecture

- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Follygan HETCHELI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Padabô KADOUZA**, Professeur Titulaire, Université de Kara, Togo
- **Moussa GIBIGAYE**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Selom Komi KLASSOU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Tchaa BOUKPESSI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Pessièzoum ADJOUSI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Konan KOUASSI**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Délali Komivi AVEGNON**, Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé, Togo
- **Ludovic Baïsserné PALOU**, Maître de Conférences, Ecole Normale Supérieure de N'Djaména, Tchad
- **Vincent MOUTEDE-MADJI**, Maître de Conférences, Université d'ATI, Tchad
- **Dangnisso BAWA**, Maître de Conférences, Université de Lomé, Togo

A ces membres du comité scientifique et de lecture, s'ajoutent d'autres personnes ressources consultées occasionnellement en fonction des articles à évaluer

Photo couverture _ *Ah̄h̄h̄* _ Décembre 2024 : Exode de pasteurs nomades à Han Bonbhor au Tchad
(Crédit : Ludovic Baiserne PALOU)

Copyright © reserved « Revue À H ̄ H ̄ »

Site Internet de la revue *Ah̄h̄h̄* : <https://ahoho.net/>

The journal is indexed in : SJIFactor.com, <https://www.sjifactor.com/passport.php?id=23818>

AVIS AUX AUTEURS

La *Revue Àh̄h̄h̄*, Revue de Géographie du LARDYMES (Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés) diffuse de travaux originaux de géographie qui relèvent du domaine des « Sciences de l'homme et de la société ». Elle publie des articles originaux, rédigés en français, non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Les normes qui suivent sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et sciences humaines / CAMES (cf. dispositions de la 38^e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016).

1. Les manuscrits

Un projet de texte soumis à évaluation, doit comporter un titre (Times New Romans, taille 12, Lettres capitales, Gras), la signature (Prénom(s) et NOM (s)) de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache, l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (300 mots au plus), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats.

Le manuscrit doit respecter la structuration habituelle du texte scientifique : Introduction (problématique, objectifs, hypothèses compris), Approche méthodologique, Résultats et analyse des résultats, Discussion, Conclusion et Références bibliographiques. Les notes infrapaginales, numérotées en chiffres arabes, sont rédigées en taille 10 (Times New Roman). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginales. Ecrire les noms scientifiques et les mots empruntés à d'autres langues que celle de l'article en italique (*Adansonia digitata*). Le volume du projet d'article (texte à rédiger dans le logiciel word, Times New Romans, taille 12, interligne 1,5) doit être de 30 000 à 40 000 caractères (espaces compris). Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

- **1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras)**
- **1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique)**
- **1.1.1. Troisième niveau (Times 11 gras italique)**
- **1.1.1.1. Quatrième niveau (Times, 10 gras italique)**

2. Les illustrations

Les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée) est indiquée au-dessous de l'élément d'illustration (Taille 8 gras italique). Ces éléments d'illustration doivent être annoncés, insérés puis commentés dans le corps du texte.

La présentation des illustrations : figures, cartes, graphiques, etc. doit respecter le miroir de la revue. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).

3. Notes et références

- Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.
- Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit :
 - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées (K. Sokémawu, 2012, p. 251) ;
 - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...) »

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socioculturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Editions, Lieu d'éditions, pages (p.) pour les articles et les chapitres d'ouvrage.

Le titre d'un article est présenté entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou de l'édition (ex : 2nde éd.).

Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteurs. Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, L'Harmattan, Paris, France, 345 p.

BAKO-ARIFARI Nassirou, 1989, *La question du peuplement Dendi dans la partie septentrionale de la République Populaire du Bénin : Le cas du Borgou*, Mémoire de Maîtrise de Sociologie, FLASH, UNB, Cotonou, Bénin, 73 p.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, PUF, Paris, France, 368 p.

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. In : *L'Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, L'Harmattan, Paris, France, 153 p.

LAVIGNE DELVILLE Philippe, 1991, Migration et structuration associative : enjeux dans la moyenne vallée. In : *La vallée du fleuve Sénégal : évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Karthala, Paris, France, p. 117-139.

SEIGNEBOS Christian, 2006, Perception du développement par les experts et les paysans au nord du Cameroun. In : *Environnement et mobilités géographiques*, Actes du séminaire, PRODIG, Paris, France, p. 11-25.

SOKEMAWU Koudzo, 2012, « Le marché aux fétiches : un lieu touristique au cœur de la ville de Lomé au Togo », In : *Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé*, Série « Lettre et sciences humaines », Série B, Volume 14, Numéro 2, Université de Lomé, Lomé, Togo, p. 11-25.

Pour les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL)

NOTA BENE

- ✚ Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet d'un projet d'article
- ✚ Tous les prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans la bibliographie.
- ✚ Pagination des articles et chapitres d'ouvrage, écrire p. 2-45, par exemple et non pp. 2 45.
- ✚ En cas de co-publication, citer tous les co-auteurs.
- ✚ Eviter de faire des retraits au moment de débiter les paragraphes, observer plutôt un espace entre les paragraphes.

4. Structuration de l'article

Introduction, Méthodologie (Approche), Résultats et analyses, Discussion, Conclusion et Références bibliographiques.

Résumé

Dans le résumé, l'auteur fera apparaître le contexte, l'objectif, faire une esquisse de la méthode et des résultats obtenus. Traduire le résumé en Anglais (**y compris le titre de l'article**)

Introduction (A ne pas numéroter)

Elle doit comporter la problématique de l'étude (constat, problème, questions), les objectifs et si possible les hypothèses.

1. Outils et méthodes (Méthodologie/Approche)

L'auteur expose uniquement ce qui est outils et méthodes.

2. Résultats et analyses

L'auteur expose ses résultats, qui sont issus de la méthodologie annoncée dans **Outils et méthodes** (pas les résultats d'autres chercheurs). L'analyse des résultats traduit l'explication de la relation entre les différentes variables objet de l'article.

3. Discussion

La discussion est placée avant la conclusion. Dans cette discussion, confronter les résultats de votre étude avec ceux des travaux antérieurs, pour dégager différences et similitudes, dans le sens d'une validation scientifique de vos résultats. La discussion est le lieu où le contributeur dit ce qu'il pense des résultats obtenus, il discute les résultats ; c'est une partie importante qui peut occuper jusqu'à plus deux pages.

Conclusion (A ne pas numéroter)

Le texte devra être saisi en Word et enregistré sous version 97/2003 puis envoyé par courriel à : revueahoho@yahoo.fr et yves.soke@yahoo.fr. La Revue *Àh5h5* reçoit les articles du 1^{er} mars au 31 juillet, des contributions et paraît deux fois dans l'année : juin et décembre. Un article accepté pour publication dans la Revue *Àh5h5* exige de ses auteurs, une contribution financière de 50 000 F CFA, représentant les frais d'instruction et de publication.

NB : Les auteurs sont entièrement responsables du contenu de leurs contributions.

N. D. L. R.

Sommaire

Codjo Clément GNIMADI

Dynamique des espaces culturels dans la commune lacustre des Aguégoués au Sud-Benin p. 1-14

Jean Marie Kouacou ATTA, Alek Landry N'GUESSAN, Fulgence Kouassi N'GUESSAN

Analyse de l'état d'évolution de la forêt classée de Besso (Département d'Adzopé, Côte d'Ivoire) p. 15-26

Aude NIKIEMA, Marilyn ZEBE SOME, Marie-Thérèse ARCENS SOME

Les jardins potagers à Ouagadougou : ancrage urbain et multifonctionnalité p. 27-40

Adama TOURE

Les productions maraichères aux abords des villages face aux maladies professionnelles des agricultrices dans le département de Korhogo en Côte d'Ivoire p. 41-52

Dangniso BAWA, Laldja KANKPENANDJA, Zébété Koko HOUEDAKOR

Morphologie, états de surface et inondations dans le quartier Avédji à Lomé (Togo) p. 53-64

Christian DAUDINGADE, Joseph YOUTA HAPPI, Laohoté BAOHOUTOU

Croissance urbaine et vulnérabilité au risque d'inondation dans la commune de 7^{EME} arrondissement de N'Djamena (Tchad) p. 65-81

Kobenan Marc KOUASSI, Anne Marilyse KOUADIO

Couverture sociale et niveau d'implication des assurances santé dans le recouvrement des soins de santé des ménages des quartiers Avocatier et Akeikoi dans la commune d'Abobo-Abidjan (Côte d'Ivoire) p. 82-97

Tchékpo Théodore ADJAKPA

Prévention des risques professionnels et environnementaux sur le site et au voisinage de la GDIZ (Zone industrielle de Glo-Djigbé) dans les communes de Zé et de Tori-Bossito au Sud du Bénin p. 98-115

Koulotioloma Issa SORO

Le département de Ouangolodougou, espace de faibles impacts des investissements socioéconomiques du conseil régional en milieu rural (Région du Tchologo, Côte d'Ivoire) p. 116-130

Tchan André DOHO BI, Kouakou Kra Romaric SECREDOU

Dynamique spatiale et évolution des infrastructures et équipements de base à Dimbokro (Centre-Est, Côte d'Ivoire) p. 131-143

Siriki YÉO, Sindou OUATTARA, Kouamé Fulgence KOUAME

Canne villageoise de la SUCAF-CI et conditions de vie des exploitants dans la sous-préfecture de Badikaha au Nord de la Côte d'Ivoire p. 144-157

Amadou KONE

Marché de Sabalibougou en commune V du district de Bamako : une opportunité d'écoulement de produits maraichers de Gouana au détriment de sa population dans la commune rurale de Kalabancoro p. 158-166

<i>Madinatètou TAKILI, Taméon Benoît DANVIDE, Komlan ODJIH</i>	
Atakpamé, une ville d’habitat précaire : une analyse à partir du quartier Djama	p. 167-178
<i>Aya Roche Franchette KOFFI, Akoua Assunta ADAYÉ, Yao Jean-Aimé ASSUÉ</i>	
Développement de la culture d’anacarde et risques d’insécurité alimentaire dans la région du Béré (Côte d’Ivoire)	p. 179-191
<i>Esaïe OULONA, Trépose NEINLEMBAYE, Amadou ADOUM FORTEYE, Médard NDOUTORLENGAR</i>	
Analyse des facteurs de déperdition scolaire dans les zones de production de berbéré dans le département du Lac Fitri au Tchad	p. 192-208
<i>Diomandé GONDO, Youssouf COULIBALY, Iba Dieudonné DELY</i>	
Impact de l’usage des pesticides sur la sante des paysans à Gouessesso dans l’ouest ivoirien	p. 209-218
<i>Vincent MOUTEDE-MADJI, Antoinette DENENODJI, Man-na DJANGRANG, Mouldjidé ALLARAMADJI</i>	
Cartographie par télédétection de l’occupation du sol de la ville de Moundou au Tchad	p. 219-233
<i>Sandra Akossiwa ADADE, Koku-Azonko FIAGAN</i>	
Lofty Farm Sarl, une ferme piscicole modèle dans le paysage aquacole togolais	p. 234-250
<i>Seïdou COULIBALY, Aka Giscard ADOU, Youssouf TIENE</i>	
Contraintes de la production cacaoyère durable et développement de nouvelles cultures dans les milieux ruraux de la sous-préfecture de Zoukougbeu (Centre-Ouest Ivoirien)	p. 251-267
<i>Frédéric BATIONO, Issa SORY</i>	
Gouvernance de l’eau et perception du rôle d’un comité local de gestion : cas du comité des usagers de l’eau du barrage de Salbisgo au Burkina Faso	p. 268-279
<i>Mintre BOUDOU, Zoukougbeu OURO-GBELE, Koudzo SOKEMAWU</i>	
Les politiques de planification urbaine de la ville de Tsévié au Togo	p. 280-298
<i>Minallah ADOUM, Obed ASSOUE, Boubou AMINOU, Médard NDOUTORLENGAR</i>	
Caractérisation des agrosystèmes du bassin de Mayo-Dallah au Sud-Ouest du Tchad	p. 299-309
<i>Djim-Assal DATOLOUM, Angeline KEMSOL NAGORNGAR, Mahamat Adoum MAHAMAT SEID, Toussaint MINGANODJI DINGAOGOTO</i>	
Analyse des activités anthropiques sur la diversité floristique aux abords du lac Fitri	p. 310-324
<i>Emmanuel SOVI, Françoise VALEA, Asaï Akinni Gervais ATCHADE, Expédit Wilfrid VISSIN</i>	
Variabilité intra-saisonnière des pluies et production agricole dans la Commune d’Allada au sud du Bénin	p. 325-337

CANNE VILLAGEOISE DE LA SUCAF-CI ET CONDITIONS DE VIE DES EXPLOITANTS DANS LA SOUS-PREFECTURE DE BADIKAHA AU NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE

Siriki YÉO
Assistant

Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
E-mail : yeodekobaf3@gmail.com

Sindou OUATTARA
Docteur en Géographie
E-mail : kalysinth@gmail.com

Kouamé Fulgence KOUAME
Assistant
Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
E-mail : ful2k10@gmail.com

Reçu le 25 juillet 2024 ; Révisé le 20 août 2024 ;
Accepté le 15 septembre 2024

Résumé : Le complexe sucrier de Ferké 2 a été créé en décembre 1978, suite à la volonté de l'Etat ivoirien afin de lutter contre les disparités régionales criardes entre le Nord, domaine de la savane et le Sud, domaine forestier. Il est géré par la Société pour le Développement des plantations de canne à sucre (SODESUCRE) jusqu'en 1997, date de sa privatisation suite à la crise économique mondiale des années 1980 et les plans de sortie imposés par les institutions de Bretton Woods. Ainsi, le programme de restructuration et de privatisation du secteur sucrier ivoirien a permis à la Sucrierie Africaine de Côte d'Ivoire (SUCAF-CI) de racheter la SODESUCRE. Dès lors, la nouvelle compagnie sucrière a mis en place, le projet « clés en main de la canne villageoise », au cours de la campagne 1997/1998. Ce projet avait suscité beaucoup d'intérêts au sein de la population. Situées dans la sous-préfecture de Badikaha, les parcelles de canne à sucre de la SUCAF-CI occupent 25 268 hectares sur les 71 384 hectares que compte cette circonscription administrative. Cette présence très remarquable de la canne et singulièrement de la canne villageoise ne laisse pas les populations riveraines de ces milieux ruraux dans l'indifférence. La présente recherche a pour objectif d'analyser l'impact de la production de la canne pluviale sur les conditions de vie des exploitants de la sous-préfecture de Badikaha.

L'approche méthodologique adoptée dans le cadre de cette recherche a couplé les recherches documentaires et l'enquête de terrain. Les enquêtes de terrain ont combiné entretiens semi-directifs, et l'administration de questionnaires à

tous les exploitants de canne villageoise dans 10 villages de la sous-préfecture de Badikaha touchés par le projet. Au total, 235 exploitants ont été enquêtés entre décembre 2022 et avril 2023.

Les principaux résultats de cette étude indiquent que la culture de la canne villageoise a un impact économique certain. Elle a permis aux exploitants de s'épanouir au plan social. Cependant, les limites à l'amélioration des conditions de vie des exploitants se perçoivent à travers la politique de gestion de la filière de production de la canne villageoise par les responsables de cette société.

Mots-clés : Canne villageoise, SUCAF-CI, pauvreté, développement socio-économique, sous-préfecture de Badikaha, Côte d'Ivoire.

SUCAF-CI VILLAGE CANE AND LIVING CONDITIONS OF OPERATORS IN THE SUB-PREFECTURE OF BADIKAHA IN THE NORTH OF THE IVORY COAST

Abstract : The Ferké 2 sugar complex was created in December 1978, following the wishes of the Ivorian State in order to fight against the glaring regional disparities between the North, the savannah domain and the South, forested domain. It was managed by the Company for the Development of Sugar Cane Plantations (SODESUCRE) until 1997, the date of its privatization following the global economic crisis of the 1980s and the exit plans imposed by the Bretton Woods institutions. Thus, the restructuring and privatization program of the Ivorian sugar sector allowed Sucrierie Africaine de Côte d'Ivoire (SUCAF-CI) to buy SODESUCRE. From then on, the new sugar company set up the "turnkey village cane" project during the 1997/1998 campaign. This project aroused a lot of interest among the population. Located in the sub-prefecture of Badikaha, the sugar cane plots of SUCAF-CI occupy 25,268 hectares out of the 71,384 hectares in this administrative district. This very remarkable presence of cane and particularly of village cane does not leave the local populations of these rural environments in indifference. The objective of this research is to analyze the impact of raincane production on the living conditions of farmers in the Badikaha sub-prefecture.

The methodological approach adopted as part of this research combined documentary research and field investigation. The field surveys combined semi-structured interviews and the administration of questionnaires to all village cane farmers in 10

villages in the Badikaha sub-prefecture affected by the project. In total, 235 operators were surveyed between December 2022 and April 2023.

The main results of this study indicate that village cane cultivation has a certain economic impact. It allowed operators to flourish socially. However, the limits to improving the living conditions of farmers can be seen through the management policy of the village cane production sector by the managers of this company.

Keywords: *Village cane, SUCAF-CI, poverty, socio-economic development, Badikaha sub-prefecture, Ivory Coast.*

Introduction

Les disparités régionales relatives au développement économique de la Côte d'Ivoire datent depuis la colonisation. Seule, la partie sud avait véritablement bénéficié des investissements dans le temps et dans l'espace. Les parties Est, Ouest et Nord n'ont pas joui des mêmes privilèges que le Sud (A. Hauhaut, 2002, p. 35). L'Etat ivoirien dans sa mission de résorber les déséquilibres entre le Nord et le Sud, a favorisé la création des complexes sucriers avec la Société pour le Développement des plantations de canne à sucre (SODESUCRE) dans la moitié nord du pays dans les années 1970. Cependant, avec la crise de l'endettement et les difficultés économiques des années 1980, la mise en œuvre de plans de développement a été interrompue au profit des Programmes d'Ajustement Structurels (PAS). C'est dans ce cadre que l'Etat initie en 1997, le projet « clés en mains » à travers la création de la canne villageoise. La Sucrerie Africaine - Côte d'Ivoire (SUCAF-CI) va faire la promotion de ce projet au sein des complexes de Ferké 1 et 2 afin d'améliorer les conditions de vie des populations riveraines des complexes et augmenter le niveau de production du sucre.

Le projet de la canne villageoise, à son avènement, visait plusieurs objectifs dont les principaux sont de faire participer les populations riveraines des périmètres sucriers à l'activité sucrière, d'apporter de l'aide aux déscolarisés et de lutter contre l'exode rural (S. Ouattara, 2016, p. 43). Comme stratégie pour l'adhésion des populations, le gouvernement instaure la canne villageoise

dans le cadre du projet « clés en main ». Il avait pour but de diversifier la production agricole des populations riveraines, des complexes sucriers. La pratique de la culture de la canne à sucre par les villageois améliore aussi la production vivrière grâce aux techniques d'association canne-vivriers pendant la première année dite année vierge (S. Yéo, 2013, p. 96). L'adoption de la culture villageoise de canne à sucre a permis un accroissement des superficies des céréales et des légumineuses dans les périmètres sucriers. Dans la sous-préfecture de Badikaha, ces plantations villageoises qui représentent plus de 1600 hectares, fournissent plus de 96 000 tonnes de canne pour la transformation (Y. J. A. Assué, 2015, p. 71). Le projet canne villageoise a eu un écho favorable des populations de la sous-préfecture de Badikaha qui y ont adhérees massivement. Mais, le caractère mitigé des résultats de ces programmes d'ajustements structurels et les crises sociopolitiques qu'a connues la Côte d'Ivoire ces deux dernières décennies (les années 1990 et 2000) ont affaibli l'Etat et aggravé les disparités sociales et régionales. Ainsi, le taux de pauvreté dans cette partie Nord du pays était de 60% contre 48,9% comme moyenne nationale (DSRP, 2009, p. 7).

Il se pose ainsi le problème de la paupérisation des populations rurales de la sous-préfecture de Badikaha malgré leur adhésion à la culture de la canne villageoise. Autrement dit, pourquoi en dépit de l'adoption du projet de la canne villageoise les populations rurales de la sous-préfecture de Badikaha peinent à améliorer leurs conditions de vie ? Cette recherche a pour objectif d'analyser l'impact de la production de la canne pluviale sur les conditions de vie des exploitants de la sous-préfecture de Badikaha.

1. Matériels et Méthodes

1.1. Présentation de la zone d'étude

L'installation du complexe sucrier de Ferké 2 a entraîné des afflux migratoires importants dans la sous-préfecture de Badikaha dont la population est passée de 12 832 habitants en 1998 (RGPH 1998) à 21 441 habitants en 2014 selon le RGPH de 2014. Sur une

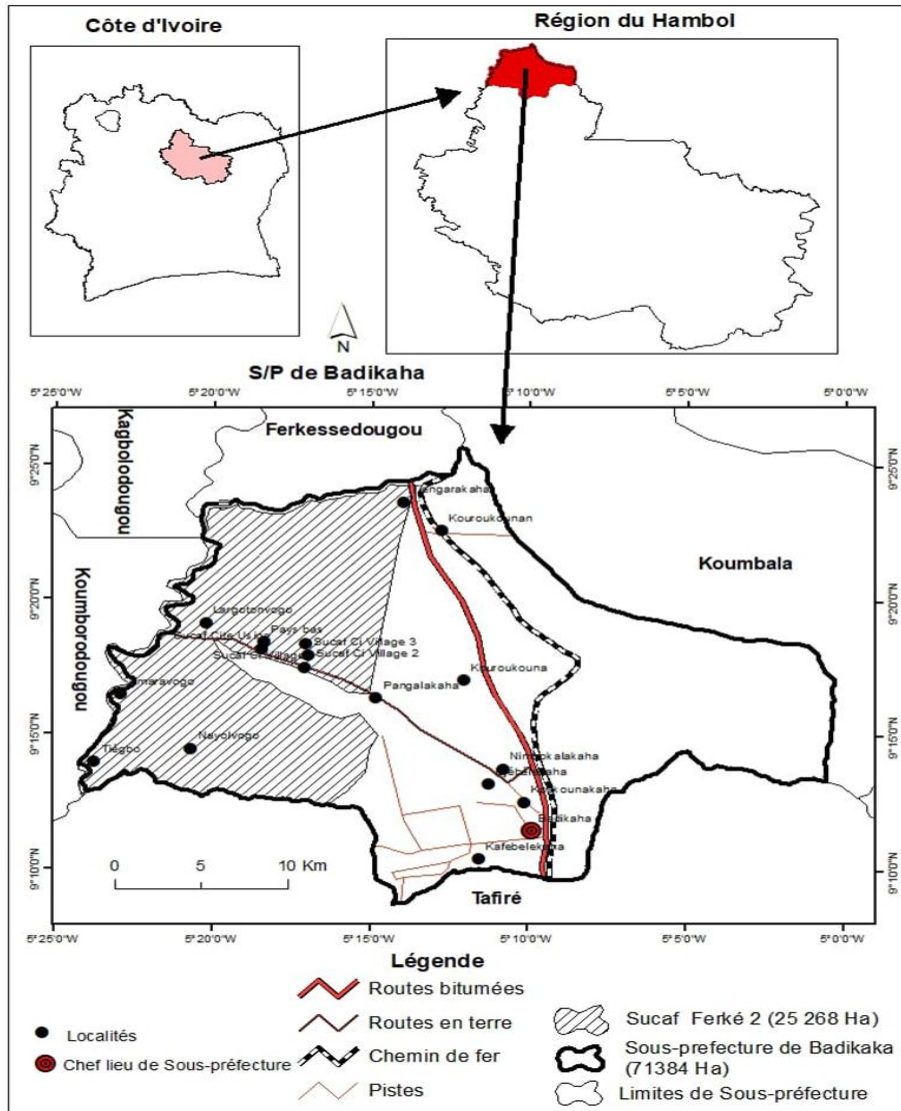
superficie de 71 384 hectares dont dispose l'espace sous-préfectoral, le complexe sucrier de la SUCAF-CI Ferké 2 occupe 25 268 hectares, soit plus d'un tiers (1/3) de la superficie totale de la sous-préfecture.

Les deux sites de la SUCAF-CI, c'est-à-dire Ferké 1 et 2 sont situés respectivement dans la région du Tchologo (Ferkessédougou) et la région du Hambol (Katiola), précisément dans la sous-préfecture de Badikaha dans le Nord du pays et distants de 35 kilomètres l'un de l'autre. Les deux complexes sont dirigés par un même directeur général. L'actuel est M. Jean-Claude SCHMIDT secondé par M. Jean-Pierre CHAMPEAU. Les plantations industrielles de canne qui totalisent 22 000 hectares, dont 20 300 hectares irrigables et celles en cannes villageoises, de 2 500 hectares dont 1 700 hectares à Ferké 2. La superficie du domaine de la SUCAF CI était au-delà de 40 000 hectares en 2016 dont 25 268 hectares pour le complexe de Ferké 2 (Fondation SUCAF, 2015).

Par ailleurs, l'avènement du complexe a occasionné la création de cinq villages avec des privilèges notoires en son sein et en

faveur des employés. En effet, tous les habitants qui sont censés être les employés du complexe jouissent de la gratuité de l'eau courante et de l'électricité. Ces privilèges vont faire du complexe une sorte d'eldorado pour la population du Nord en général et particulièrement pour les villages environnants tels que ceux de la sous-préfecture de Badikaha. En outre, la mise en place du projet «clés en main» par la SUCAF-CI au cours de la campagne 1997/1998 va susciter beaucoup d'intérêts au sein de ladite population. La population de la sous-préfecture de Badikaha est composée d'autochtones sénoufos, d'autres allogènes venus des autres régions du pays mais aussi des étrangers venus d'autres pays, notamment de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) Cette circonscription administrative est bien drainée par un climat tropical humide avec des précipitations oscillantes entre 1200 et 1400 mm/an. On y retrouve la savane arborée sur un relief plateau. La carte n°1 présente la localisation de la sous-préfecture de Badikaha.

Carte n°1 : Localisation de la sous-préfecture de Badikaha



SUCAF-CI 2016, carte réactualisée par OUATTARA Sindou, Août 2024.

1.2. Méthode

Cette étude a combiné une analyse documentaire approfondie et une étude de terrain. La phase documentaire a essentiellement concerné les ouvrages généraux, les ouvrages spécifiques, les mémoires, les revues et les articles. Ces informations ont été recueillies dans des bibliothèques, du Centre National de Recherches Agronomiques (CNRA) et de la SUCAF-CI.

Par la suite, une enquête de terrain a été réalisée. Les observations ont été faites pendant la campagne sucrière de décembre 2022 à avril 2023. Le questionnaire a été administré à 235 exploitants de canne villageoise répartis sur 10 villages de la sous-

préfecture de Badikaha, tous impliqués dans le projet de canne villageoise.

En complément des questionnaires, des entretiens ont été menés avec divers responsables de la SUCAF, notamment le Directeur des ressources humaines de Ferké 2, le Directeur de la section commerciale, le Directeur de la division de la canne villageoise, ainsi qu'un responsable de la section irrigation et les gestionnaires des deux coopératives de canne villageoise. Cette approche a permis d'obtenir une vision complète du sujet étudié.

1.3. Outils

Les données collectées ont été soumises à un traitement à la fois manuel et informatique. Le logiciel QGIS a servi à la réalisation des

cartes et les tableaux et graphiques ont été élaborés avec Excel.

2. Résultats

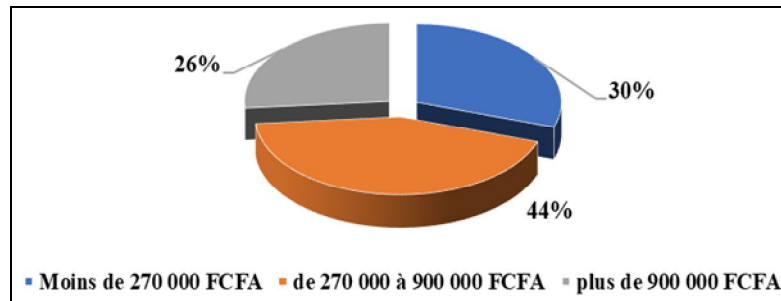
Les résultats de cette recherche montrent que l'adoption de la culture de la canne villageoise par les populations rurales de la sous-préfecture de Badikaha a des impacts socio-économiques non négligeables sur celles-ci. Par ailleurs, de nombreuses situations constituent des facteurs limitant cette initiative de l'Etat ivoirien pour impulser le développement rural dans cette circonscription de la Côte d'Ivoire.

2.1. Les impacts socio-économiques non négligeables de la culture de la canne villageoise dans la sous-préfecture de Badikaha

2.1.1. Des retombées économiques relativement importantes

La production de la canne villageoise permet aux exploitants de la sous-préfecture de Badikaha d'avoir des revenus financiers importants. Ces revenus obtenus sont très variables d'un producteur à l'autre comme l'indique la figure n°1.

Figure n°1 : Revenus des exploitants de canne villageoise dans la sous-préfecture de Badikaha



Source : D'après les résultats des travaux de terrain, 2022-2023.

La figure n°1 présente les revenus qu'un exploitant de canne villageoise peut engranger par campagne dans la sous-préfecture de Badikaha. L'analyse de cette figure révèle que 30% des exploitants ont moins de 270 000 F CFA contre 44% qui ont un revenu fluctuant entre 270 000 F et 900 000 F CFA. Seuls 26% des enquêtés ont un revenu supérieur à 900 000 F CFA suite à la vente de la canne villageoise. En effet, moins du tiers (1/3), soit 30% des exploitants ont moins de 270 000 F CFA ; ce qui représente le seuil de pauvreté

en Côte d'Ivoire qui est de 750 F CFA/jour selon l'AFD (2024). Cette faiblesse de gains est imputable à la conjugaison d'une série de facteurs parmi lesquels on peut citer l'insuffisance de l'entretien des parcelles, le coût élevé des prestations SUCAF-CI et des coopératives, mais aussi et surtout les facteurs climatiques avec la faible pluviométrie qui varie d'une année à l'autre avec les perturbations climatiques couronnées de longues saisons sèches comme l'indique la photo n°1.

Photo n°1 : Parcelle de canne villageoise confrontée au stress hydrique à Nayolkaha



Source : YEO S., vue prise en décembre 2022.

La photo n°1 montre la parcelle de canne à sucre d'un membre de la Coopérative de canne villageoise de Côte d'Ivoire (COOPECAV-CI). On peut observer que les jeunes plants de canne à sucre souffrent du manque d'eau puisque dans le mois de décembre, il ne pleut pas dans le nord de la Côte d'Ivoire. La canne villageoise est aussi appelée canne pluviale car elle ne bénéficie pas de l'irrigation comme la canne industrielle ou canne irriguée. Du coup, une faible pluviosité suivie d'une forte insolation favorise inéluctablement de faibles productions. L'ensemble de ces facteurs impactent négativement les rendements de la canne villageoise et par ricochet, les revenus des exploitants. Plus de la moitié des exploitants de canne villageoise, soit 44% ont un revenu qui oscille entre 270 000 F et 900 000 F CFA.

Ces producteurs gagnent des revenus supérieurs au seuil de pauvreté rapporté en un

an. Par ailleurs plus du quart (1/4), soit 26% des exploitants ont plus de 900 000 F CFA. Le SMIG en Côte d'Ivoire est de 75 000 F CFA/mois ; ce qui donne 900 000 F CFA/an. Au regard de ces proportions, plus de 2/3, soit 70% des producteurs de canne villageoise ont un avoir au-delà du seuil de pauvreté rapporté à une année.

Quand on sait que la culture de la canne villageoise est une alternative pour les agriculteurs de la sous-préfecture de Badikaha, on peut affirmer que la canne villageoise est une source de revenu substantiel pour la majorité des exploitants. Par ailleurs, les ressources financières générées par la culture de la canne villageoise peuvent permettre aux exploitants de s'épanouir et donc d'améliorer leur condition de vie. La photo n°2 montrant la facture de cession bord champ d'une coopérative, illustre bien la situation.

Photo n°2 : Facture de cession de canne villageoise d'un exploitant dans la sous-préfecture de Badikaha

CANNE VILLAGEOISE: FACTURE DE CESSION
CAMPAGNE 2011/2012

SOLDE N° 04

NOM ET PRENOMS DE L'EXPLOITANT : YEO KOLGONA
 COMPTE ANALYTIQUE : 1702190
 N° PARCELLE : G/08
 SUPERFICIE SOUS CANNE : 2 HA
 SUPERFICIE RECOLTEE : 2 HA
 PRODUCTION CANNE : 18 500 T
 PRIX DE VENTE : 125,54 FCFA / TC
 FACTURE BORD CHAMP DE LA CESSION : 2 322 490 FCFA

A - REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS SUCAF-CI

DESIGNATION	COUT UNITAIRE	MONTANT DU	MONTANT PRELEVE
DEFRICHEMENT		80 656	80 656
PREPARATION DES TERRES & PLANTING		173 634	173 634
CESSION ENGRAIS ET HERBICIDES		284 936	284 936
TRANSPORT ENGRAIS		1 750	1 750
TRANSPORT CANNES	2 339	293 598	293 598
CHARGEMENT CANNES	1 153	144 743	144 743
ENCADREMENT		0	0
ENTRETIEN PISTES	8 534	17 068	17 068
COUPE MANUELLE	0	122 954	122 954
TOTAL SUCAF-CI		1 119 338	1 119 338

NB: POUR LA PRESENTE CAMPAGNE JE RESTE DEVOIR A LA SUCAF CI LA SOMME DE : **0 F**

REVENU DE L'EXPLOITANT **1 203 152 F**

B - REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS COOPRACAV-CI

COOPEC	0	114 303	114 303
COTISATION	500	62 770	62 770
PLANTING		0	0
PART SOCIALE		25 000	25 000
CREDITS DIVERS		0	0
TOTAL DES PRELEVMTS COOPRACAV-CI		202 073	202 073

NB: POUR LA PRESENTE CAMPAGNE JE RESTE DEVOIR A LA COOPRACAV LA SOMME DE : **0 F**

B - REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS TIERS

CHISEL		0	0
CESSION MOTO		0	0
AUTRES		0	0
TOTAL		0	0 F

NB: POUR LA PRESENTE CAMPAGNE JE RESTE DEVOIR AUX TIERS LA SOMME DE : **0 F**

C - TOTAL COOPRACAV-CI+ TIERS **0 F**

D - TOTAL DES DETTES DE LA CAMPAGNE **202 073 F**

NET A PAYER **1 001 079 F**

LE CHEF DE DIVISION CANNES VILLE
 FAIT A FERRESSEDOUGOU
 COOPRACAV-CI
 28/06/2013
 L'EXPLOITANT

Source : OUATTARA S., vue prise en décembre 2022.

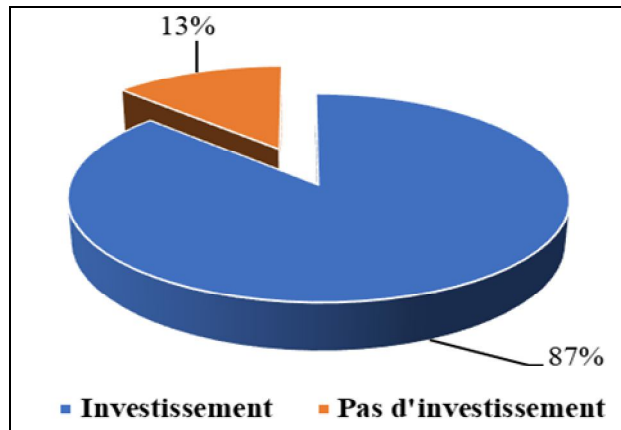
L'analyse de la facture permet de distinguer trois grandes parties à savoir l'entête, la partie des remboursements et le revenu de l'exploitant. L'entête indique que l'exploitant a récolté 125,54 tonnes sur une superficie de 2 hectares de canne. Le montant brut de l'exploitant est estimé à 2 322 450 F CFA. La partie des remboursements indique que l'exploitant a sollicité des prestations auprès de la SUCAF-CI et de sa coopérative. En effet, le total des remboursements de l'exploitant à la SUCAF est de 1 119 338 F CFA. Ce montant prélevé est relatif aux différentes prestations effectuées par la SUCAF-CI sur la parcelle de l'exploitant. A cela, s'ajoute le montant des prestations de la coopérative de l'exploitant qui est de 202 073

F CFA. La dernière partie indique le revenu de l'exploitant qui est 1 001 079 F CFA après les différents remboursements prélevés. Avec un tel revenu annuel, un chef de famille qui ne vit pas uniquement de la culture de canne à sucre, peut dans les normes, entreprendre des investissements ou faire des réalisations à caractère socio-économiques pour le bien-être de sa famille.

2.1.2. Des impacts sociaux bien visibles

Les revenus obtenus à partir de la culture de la canne villageoise permettent aux exploitants de faire des investissements à divers niveaux. Le tableau 1 nous montre les types d'investissements réalisés avec des revenus issus de la vente de la canne villageoise.

Figure 2 : Parts des exploitants ayant investi ou pas les revenus de la canne villageoise à Badikaha

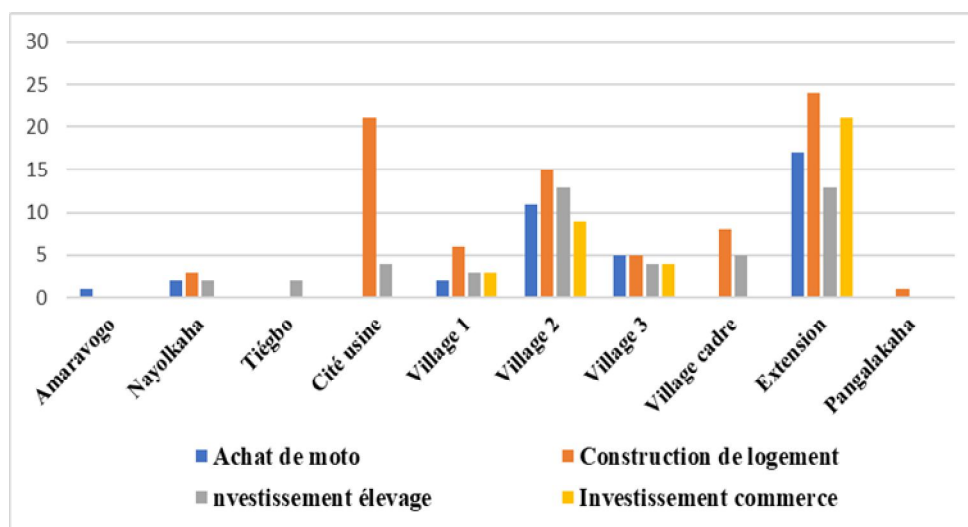


Source : D'après les résultats des travaux de terrain, 2022-2023.

L'analyse de la figure n°2 permet de retenir que plus des $\frac{3}{4}$ des exploitants, soit 87% ont effectué des dépenses à partir des revenus financiers issus de la vente de la canne villageoise contre seulement 13% dont les revenus ne permettent pas un quelconque investissement. Cette dernière situation s'explique par la faiblesse des revenus puisque 30% des exploitants ont moins de 270 000 F CFA. Dans ce groupe, on rencontre des exploitants qui ont des bulletins nuls voire

négatifs. Cela sous-entend qu'après la vente de leurs productions, leurs avoirs ne parviennent pas à couvrir les prestations de la SUCAF-CI et des coopératives. Privés de revenus, ces exploitants ne peuvent donc pas investir dans une activité génératrice de revenu. À l'inverse, la plus grande partie des producteurs de canne villageoise ont réalisé des investissements à partir des revenus de leur activité comme cela est mis en évidence par la figure n°3.

Figure n°3 : Typologie des réalisations à partir des revenus de la canne villageoise dans la sous-préfecture de Badikaha



Source : D'après les résultats des travaux de terrain, 2022-2023.

À la lecture de la figure n°3, on constate qu'il y a eu des investissements de la part des exploitants dans tous les villages enquêtés. Ceux-ci représentent les 87% des exploitants qui ont investi les revenus de leurs exploitations dans divers projets. Seulement, les types d'investissements diffèrent selon la localité. Par ailleurs, les villages créés dans le cadre de l'implantation des complexes sucriers comme Cité Usine, Villages 1, 2, 3, Village Cadre et Extension, détiennent le record des investissements à partir des revenus issus de la vente de la canne villageoise. Par contre, dans les autres localités rurales comme Amaravogo, Nayolkaha, Tiégbo et Pangalakaha, on enregistre une faible proportion des exploitants qui ont pu investir les ressources financières obtenues de l'exploitation de la canne villageoise, dans des activités génératrices de revenus.

Ainsi, la faiblesse des investissements des exploitants de la canne villageoise s'explique par le fait que l'acquisition des parcelles de canne villageoise est très sélective. En effet, la

SUCAF-CI privilégie plus les ouvriers qui viennent pour la coupe manuelle de la canne afin de les avoir en permanence. Ainsi, les paysans des villages environnants tels que Amaravogo, Nayolkaha, Tiégbo et Pangalakaha sont marginalisés dans le partage des parcelles de canne villageoise. À l'inverse, les villages créés à la suite de l'implantation de la SUCAF-CI bénéficient des infrastructures installées par les sucriers, surtout la gratuité de l'eau potable et de l'électricité aux ménages. Cette situation avantageuse rend beaucoup plus visibles les réalisations des exploitants de la canne villageoise avec la construction des logements à la Cité Usine, Extension, Villages 1, 2 et 3 pour faire face à la demande croissante avec l'augmentation de la population. Dans cette perspective, certains investissent dans des activités commerciales génératrices de revenus, l'acquisition de biens d'équipements tels que les motos afin de faciliter leur mobilité et l'élevage comme la montre la photo n°2 prise à Nayolkaha.

Photo n°2 : Troupeau de bœufs appartenant à des exploitants de canne villageoise à Nayolkaha



Source : KOUAMÉ K. F., vue prise en janvier 2023.

Ce troupeau de bovins appartient à un exploitant qui a pris soin d'investir dans cette activité pastorale. Ces bovins pâturent dans les espaces non cultivés des parcelles de canne à sucre que sont les bas-fonds non aménagés et des interstices entre les parcelles. Lors des travaux de terrain, on a pu enregistrer, 35 bouviers qui assurent la conduite voire la gestion des troupeaux de bovins appartenant à des employés de la SUCAF-CI. Les enquêtes ont révélé que pour créer un parc de stabulation pour 8 têtes de bovins, il faut 2 000 000 F CFA répartis comme suit : 1 400 000 F CFA pour l'achat de 7 vaches à raison de 200 000 F CFA/vache et d'un taureau dont le prix est de 300 000 F CFA. Les 300 000 F CFA restant sont utilisés pour l'achat du matériel devant servir à l'aménagement de l'espace de vie des bovins, notamment les fils barbelés de fer pour l'enclos et autres accessoires. Dans le secteur d'étude, de nombreux exploitants, devenus aujourd'hui des éleveurs, ont commencé cette activité avec des revenus issus de la vente de la canne villageoise. Ce faisant, 95% des troupeaux de bovins de la sous-préfecture de Badikaha appartiennent à des exploitants de canne villageoise ; ce qui permet de déduire

que la canne villageoise est d'une grande importance dans la vie des employés du complexe sucrier puisque près de 90% d'entre eux ont pu investir dans d'autres activités lucratives. Toutes ces réalisations contribuent à l'amélioration des conditions de vie des exploitants de la canne villageoise dans la sous-préfecture de Badikaha.

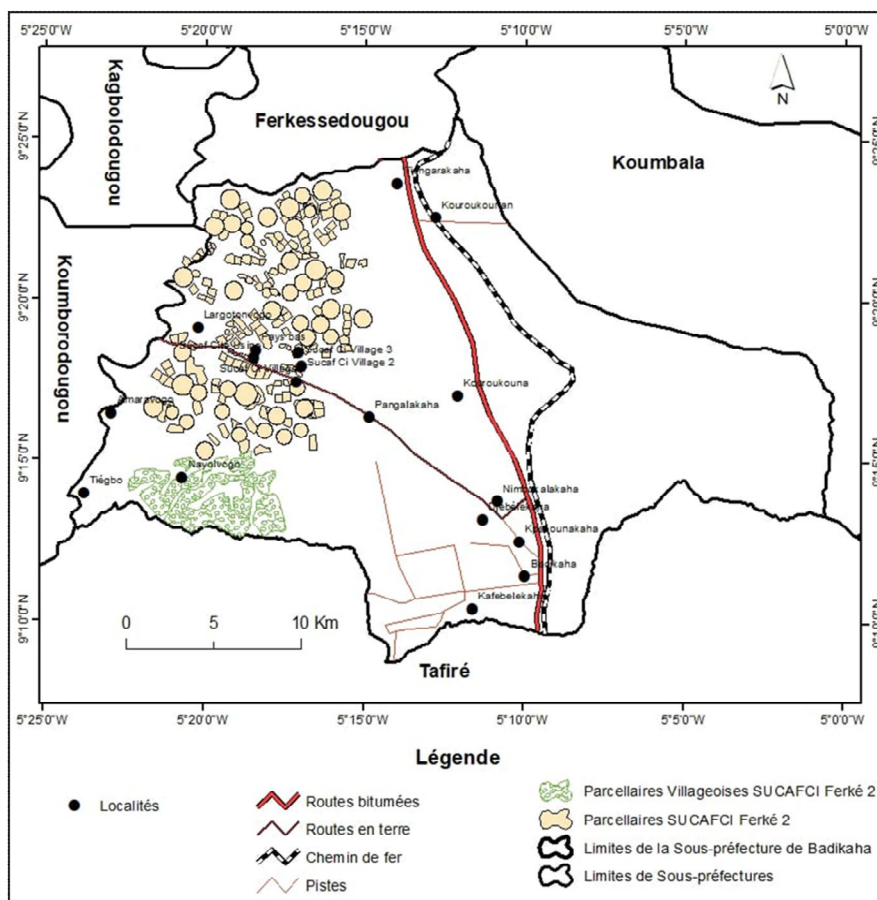
2.2. Les limites du développement de la culture de la canne villageoises

De nombreuses situations, loin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des population rurales de la sous-préfecture de Badikaha, constituent des facteurs de dégradation de la situation socio-économique des riverains de la SUCAF-CI Ferké 2. Ces difficultés se rapportent notamment à l'avènement de la canne privée et le poids des prestations de la SUCAF-CI.

2.3.1. La canne privée : facteur inhibiteur de la canne villageoise

La canne villageoise et la canne privée sont des cultures pluviales ; d'où l'appellation « canne pluviale ». Elles sont produites à côté des parcelles de canne industrielle comme l'indique la carte n°2.

Carte n°2 : Parcelles en culture de canne industrielle et de canne villageoise dans la sous-préfecture de Badikaha



Source : SUCAF-CI, 2016, Carte réactualisée par OUATTARA Sindou, août 2024.

La carte n°2 met en exergue la distribution spatiale des parcelles en culture de canne irriguée et de la canne villageoise du complexe sucrier de la SUCAF-CI Ferké 2, dans la sous-préfecture de Badikaha. La canne villageoise a été introduite depuis 1997. Elle vient en appoint à la canne industrielle. Le but de son introduction était de participer de façon notable à l'amélioration des conditions de vie de la population rurale d'une part et de l'autre, en les impliquant dans le développement du complexe. Entre 2003 et 2004, un autre projet dénommé « Canne Privée » est intégré à la canne villageoise.

En effet, le projet de la « Canne Privée » a été initié par la SUCAF-CI afin de permettre à ses employés proches de la retraite de mieux préparer leur départ. Comme on peut le constater sur la carte n°2, ces deux types de cultures partagent le même espace. Il n'y a pas de différence entre la canne villageoise et la canne privée à part la dénomination. L'observation de la carte n°2 permet aussi de

constater que les exploitations de canne pluviale (Canne Villageoise et Canne Privée) sont regroupées au sud des parcelles industrielles. En effet, la SUCAF-CI n'a pas encore accepté de vulgariser sa culture dans toute la sous-préfecture. Les exploitations ne sont autorisées que sur les terres appartenant au complexe. Or, les textes qui sous-tendent l'introduction de la canne villageoise stipulent que cette culture est admise dans un rayon de 30 km autour du complexe sucrier.

Selon les autorités de la SUCAF-CI la canne privée est un projet social que la société a initié pour ses employés proches de la retraite. Autrement, c'est la meilleure façon pour l'entreprise d'accompagner de manière solide les employés admis à faire valoir leurs droits à la retraite. Cette initiative est louable dans la mesure où la compagnie sucrière se soucie du bien-être de ses ex-employés. Cependant, la réalité sur le terrain est très complexe. Les recherches du terrain montrent que la SUCAF-CI impose une caution de 700 000 F

à 900 000 F CFA pour l'obtention d'une nouvelle parcelle de canne pluviale d'un hectare. La population villageoise s'est trouvée ainsi exclue dans la mesure où le paiement de la caution de 700 000 F CFA d'un coup, n'est pas une chose aisée pour les populations rurales. En plus de cela, il faut préciser que les 700 000 F CFA ne suffisent pas parfois pour prétendre à une parcelle. Il arrive souvent que le demandeur paie au-delà de ce montant parce que la cession relève exclusivement de la SUCAF-CI, sans l'implication des coopératives, qui par ailleurs interviennent dans la sous-traitance sur ces parcelles en culture pluviale. Par ailleurs, les exploitants de canne villageoise qui ont des dettes très élevées envers la SUCAF-CI sont obligés de céder leurs parcelles à la société qui les revend. Les exploitants qui ont contracté des prêts usuriers (une dizaine selon

les coopératives), sont parfois contraints de céder leurs parcelles. On constate ainsi que si rien n'est fait, le projet canne villageoise court vers son extinction ; ce qui ne serait pas sans conséquence grave pour le développement des villages riverains et donc, de l'amélioration des conditions de vie de la population.

2.3.2. Le coût excessif des prestations : facteur de paupérisation de la population

L'un des problèmes auxquels les exploitants de canne villageoise sont confrontés est relatif au coût élevé des prestations de la SUCAF-CI. Selon les exploitants, la canne villageoise génère beaucoup d'argent. Mais ils ont le sentiment d'être exploités par la société puisque plus 70% des revenus de la récolte sont retenus par la SUCAF-CI comme le prouve la facture de cession d'un exploitant de canne villageoise (Photo n°4).

Photo n°4 : Facture de cession bord champ d'un exploitant de canne pluviale

SCPCP (coopérative agréée)
07.26.94.24/ 08.19.84.51/ 08.30.97.92

CANNE PLUVIALE : FACTURE DE CESSION
CAMPAGNE 2015/2016

NOM ET PRENOMS DE L'EXPLOITANT: KROUKPE YORO JEAN
COMpte ANALYTIQUE: 1702288
N° PARCELLE: C2 045
SUPERFICIE SOUS CANNE: 2,50 Ha
DATE DE CREATION: 2,50 Ha
SUPERFICIE RECOLTEE: 2,50 Ha
DATE DE REPLANTATION: 55,84 T
PRODUCTION CANNE: 18 500
PRIX DE VENTE (F.CFA/TC): 1 033 040
FACTURE BORD CHAMP DE LA CESSION: 1 033 040

A - REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS SUCAF-CI			
DESIGNATION	COUT UNITAIRE	MONTANT DU	MONTANT PRELEVE
DEFRICHEMENT		104 756	104 756
PREPARATION DES TERRES ET PLANTING		334 459	334 459
CESSION ENGRAIS		250 890	250 890
TRANSPORT ENGRAIS		0	0
COUPE MANUELLE		55 561	55 561
AUTRES RETENUES		0	0
DETTE ANTERIEURE	6 895	17 238	17 238
ENCADREMENT	6 258	15 645	15 645
ENTRETIEN PISTES	2 304	128 668	128 668
TRANSPORT CANNES	971	54 243	54 243
CHARGEMENT CANNE		961 459	961 459
TOTAL SUCAF-CI			71 581

NR POUR LA PRESENTE CAMPAGNE JE RESTE DEVOIR A LA SUCAF-CI LA SOMME DE

REVENU DE L'EXPLOITANT

B - REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS CPCP			
DESIGNATION	COUT UNITAIRE	MONTANT DU	MONTANT PRELEVE
SARCLAGE+EPANDAGE D'ENGRAIS	1 000		55 840
COTISATION	6 000		15 000
GLANAGE	10 000		25 000
PART SOCIALE			95 840
PRET SCOLAIRE			
TOTAL			95 840

NR POUR LA PRESENTE CAMPAGNE JE RESTE DEVOIR A LA CPCP LA SOMME DE

C - REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS TIERS			
DESIGNATION	COUT UNITAIRE	MONTANT DU	MONTANT PRELEVE
CHISEL			
AUTRES			
TOTAL			95 840

NR POUR LA PRESENTE CAMPAGNE JE RESTE DEVOIR AUX TIERS LA SOMME DE

D - TOTAL CPCP + TIERS: 1 057 299

E - TOTAL DES DETTES DE LA CAMPAGNE: 24 259

NET A PAYER: 1 033 040

LE CHEF DE DEPARTEMENT CANNES VIL
SUCAF-CI
Chef Service Cantine
et Suivi Amontour
08 33 2897

25/12/2016

L'EXPLOITANT

Source : YEO S., vue prise en décembre 2022.

L'analyse de la facture présente quatre parties : l'entête et les parties A, B, et C. Sur l'entête nous avons la superficie récoltée qui est de 2,5 hectares pour une production de 55,84 tonnes de canne ; ce qui met en évidence, un rendement très faible de 22,33 tonnes à l'hectare alors que la moyenne est de 40 tonnes de canne à l'hectare en culture villageoise. Ce faible rendement est lié à plusieurs facteurs parmi lesquels, l'insuffisance des moyens de l'exploitant pour mieux s'occuper de la parcelle (désherbage et autres) et le manque de produits phytosanitaires pour éliminer les insectes nuisibles. La partie A montre la soustraction du coût des prestations faites par la SUCAF-CI, du revenu de l'exploitant. En effet, il existe plusieurs prestations effectuées, soit par la SUCAF-CI, soit par des sociétés de sous-traitances engagées par le complexe sucrier. A cela il faut ajouter les charges de la coopérative qui sont imputées sur le revenu de chaque adhérent. Le revenu de l'exploitant bord champ est de 1 033 040 F CFA. Le total de ces prestations est évalué à 961 581 F CFA, à retrancher sur le montant de 1 033 040 F CFA de la récolte de l'exploitant. Il ne reste plus que 71 581 F CFA à celui-ci. Mais comme on peut le constater sur la facture, l'exploitant a encore des charges envers sa coopérative qui sont amputées. En définitive, l'exploitant s'en sort avec un bulletin rouge, c'est-à-dire un solde négatif de -24 259 F CFA ; ce qui sous-entend que cet exploitant doit encore à la coopérative. De nombreux exploitants de canne villageoise ou pluviale se retrouvent dans cette situation de précarité extrême.

Environ 90% des exploitants ne découvrent le coût des intrants qu'ils ont utilisé sur leurs parcelles que sur le bulletin de paie. Cette situation dénote du manque de communication entre la SUCAF-CI et les exploitants d'une part, et entre la SUCAF-CI et les coopératives d'autre part. Tous ces facteurs, loin d'être exhaustifs, mettent à mal l'amélioration des conditions de vies des exploitants de la canne villageoise dans la sous-préfecture de Badikaha.

3. Discussion

La recherche portant sur la canne villageoise de la SUCAF-CI et conditions de vie des exploitants dans la sous-préfecture de Badikaha dans le Nord de la Côte d'Ivoire a été enrichissante dans la mesure où les résultats obtenus ont permis de mesurer ou d'identifier l'impact socio-économique de cette activité agricole sur le niveau de vie des populations de ces milieux ruraux. L'étude a permis de mettre en évidence des revenus financiers oscillant entre 270 000 F CFA et plus de 900 000 F CFA annuellement engrangés par 70% des exploitants. Ces résultats sont similaires à ceux publiés par l'Etat ivoirien en 1999, qui montre que le revenu net moyen annuel par planteur est de 500 000 F CFA/ha. Depuis la création des complexes sucriers en Côte d'Ivoire, les autorités ont toujours marqué leur volonté de permettre aux populations riveraines d'avoir des revenus à travers la canne villageoise.

Ainsi, le plan quinquennal de développement fixe comme objectif de revenus monétaires par famille rurale, une somme annuelle de 200 000 F CFA. La canne à sucre serait la principale culture de rente des villageois. À l'intercampagne ils pratiquent des cultures vivrières destinées à l'autoconsommation (C. Aubertin, 1983, p. 85-86). Les employés de la SUCAF-CI sont rémunérés en fonction du type d'activité exercé. Les manœuvres ont un salaire compris entre 95 000 F CFA et 120 000 F CFA par mois (le revenu journalier étant supérieur à 3 000 F CFA). Quant aux cadres, certains perçoivent entre 200 000 F et 250 000 F CFA par quinzaine, soit entre 400 000 F CFA et 500 000 F CFA par mois. D'autres perçoivent certainement plus car la question des salaires est le plus souvent tabou. Les employés des sociétés de sous-traitances perçoivent eux, entre 1 500 F CFA et 3 000 F CFA par jour (S. Yéo, 2013, p. 116). Par ailleurs, les résultats issus de cette recherche ont permis de connaître les retombées sociales induites par la culture de la canne villageoise au sein des exploitants.

A travers l'adoption de cette culture, 87% des producteurs de la canne villageoise de la sous-préfecture de Badikaha parviennent à gagner des revenus financiers qu'ils injectent dans des activités génératrices de revenus comme le commerce, l'élevage mais aussi dans la construction de logements ou l'acquisition de biens d'équipement tels que les motos. Ces résultats concordent avec ceux de S. Yéo (2013, p. 115-116), qui précise que dans les villages touchés par le projet de canne villageoise, le développement est visible à travers la construction des habitats de type moderne, l'achat de moto (moyen de locomotion privilégié de la région). Dans ces conditions, les populations adoptent un mode de vie évolué.

Au-delà des revenus substantiels de la canne villageoise, les résultats de S. Ouattara, (2016, p. 172), montrent que la SUCAF-CI, à travers sa fondation, œuvre beaucoup pour le développement des villages riverains. Elle assure l'entretien des routes entre les villages, construit des écoles et des centres de santé. La Fondation SUCAF-CI organise et encourage la vie associative au sein des villages. Elle le fait à travers la mise en place de plusieurs projets de développement communautaire. Elle assure la formation et le suivi des groupes de femmes ou de jeunes dans tous les villages riverains afin de permettre à ces groupes vulnérables de la société d'être non seulement autonome financièrement, mais surtout que ces populations participent au développement de leurs localités. La SUCAF-CI assure dans les villages qu'elle a créés (Village 1, Village 2, Village 3, Cité Usine, Village cadre), la fourniture de l'eau potable et l'électricité gratuitement aux habitants. Les salaires permettent aux travailleurs également d'améliorer leurs conditions de vie, de s'offrir des équipements de confort, d'adopter un mode de vie citadine (présence d'antenne parabolique dans presque tous les ménages, certains en ont deux ou plus). Cela pourrait témoigner d'un mode de vie évolué surtout qu'on est en milieu rural. A la SUCAF-CI, de nombreux exploitants ont investi dans l'immobilier du fait de l'importance des revenus qu'ils tirent de leur travail. Les réalisations dépassent le cadre de la SUCAF-

CI pour s'étendre au district des savanes puisque la plupart des travailleurs sont de la région des savanes de Côte d'Ivoire. Selon leur origine, ils construisent dans leur chef-lieu de région ou même dans leur village (S. Yéo, 2013, p. 115-116).

En plus des implications socio-économiques importantes, cette étude révèle d'une part, la politique de gestion de la canne villageoise avec l'avènement de la canne privée, qui dépouille le projet, des objectifs initiaux assignés à savoir la participation des populations riveraines des périmètres sucriers à l'activité sucrière, l'aide aux déscolarisés et la lutte contre l'exode rural. D'autre part, elle a mis en évidence, les effets climatiques qui freinent le développement de la culture de la canne villageoise dans la sous-préfecture de Badikaha. Par ailleurs, d'autres facteurs surtout d'ordre climatiques impactent négativement les rendements de la canne villageoise à Badikaha. Ainsi, le CNRA (2021, p. 1), affirme que le rendement moyen est d'environ 78 tonnes en culture industrielle contre 40 tonnes de canne à l'hectare en culture villageoise. Dans les conditions naturelles comparables à celles de la Côte d'Ivoire, selon toujours le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), certains pays africains comme le Malawi enregistrent des rendements en canne largement supérieurs à 160 tonnes à l'hectare en culture industrielle et 70 tonnes à l'hectare en culture pluviale ; ce qui représente environ le double des rendements en Côte d'Ivoire. Ce faible niveau des rendements en Côte d'Ivoire s'explique entre autres, par le faible niveau de l'encadrement des producteurs villageois et la faible performance des variétés cultivées aussi bien en culture industrielle (irriguée) qu'en culture pluviale en milieu villageois. Contrairement à la culture industrielle, la culture villageoise de canne à sucre a très peu bénéficié de la recherche.

Conclusion

Les exploitations sucrières villageoises constituent de véritables stratégies de lutte contre la pauvreté au regard des importants revenus financiers générés par cette culture. Elles permettent en outre, la création de plusieurs activités génératrices de revenus

ainsi que l'acquisition des biens d'équipement. La canne villageoise a permis la création de nombreux emplois à travers les coopératives et les travaux saisonniers liés à la coupe manuelle de la canne, le ramassage et le transport de la canne. Au-delà de cette incidence socio-économique indéniable, la culture de la canne villageoise butte sur des insuffisances qui vident le projet de son contenu initial ; celui de permettre aux populations riveraines de contribuer à la culture de la canne à sucre et de lutter contre l'exode des populations du nord savanicole, vers le sud forestier. Par ailleurs, avec les nombreux remous sociaux des populations rurales de la sous-préfecture de Badikaha, il serait bon d'aborder la question foncière afin de comprendre le fondement des mécontentements qui constituent des freins au développement de ce milieu rural.

Références bibliographiques

ASSUE Yao Jean-Aimé, 2015, *Effondrement de la politique d'emploi du gouvernement ivoirien et relais du secteur privé : le cas de la SUCAF-CI*, In : *Ahoho*, Revue de Géographie du LARDYMES, n°15, Département de Géographie, Université de Lomé, Lomé, Togo, p. 68-79.

AUBERTIN Catherine, 1983, *Le programme sucrier ivoirien : une industrialisation*

régionale volontariste, Travaux et Documents de l'ORSTOM, 191 p.

CNRA, 2021, *Programme canne à sucre 2020-2023*, in <https://cnra.ci/wp-content/uploads/2021/12/05-Progr-canne-a-sucre-2020-2023-VF.pdf>, (consulté le 05/09/2024)

HAUHAUT Assepo, 2002, *Développement, Aménagement, régionalisation de la Côte d'Ivoire*, Edition universitaire de Côte d'Ivoire ; Collection Essai, Abidjan, Côte d'Ivoire, 374 p.

OUATTARA Sindou, 2016, *Les exploitations sucrières villageoises dans la stratégie de lutte contre la pauvreté dans la sous-préfecture de Badikaha*, Mémoire de Master 2, Département de Géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, 207 p.

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, 1999, *L'agriculture ivoirienne à l'aube du XXI^e siècle*, salon de l'agriculture et des ressources animales d'Abidjan, août 1999, Côte d'Ivoire, 243 p.

YEO Siriki, 2013, *Production sucrière et développement socio-économique de la région des savanes : cas de la SUCAF-CI*, Mémoire de Maîtrise, Département de Géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, 146 p.